

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

**Règlement # 488-2 Règlement d'emprunt 924 500\$ – Taxes de
secteur- Pavage, bordures et éclairage de la rue
Philippe**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
488-2**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale /
greffière adjointe par intérim, je, soussignée, Carole Lemaire de la
suscrite municipalité :

Considérant l'avis de motion donné le 1 juin 2026;

Considérant que le projet de règlement # 488-2, lequel a pour objet de
décréter un emprunt de 924 500\$ et une dépense de 924 500\$ pour le
pavage, bordures et éclairage de la rue Philippe, a été présenté aux
membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres
du conseil le 29 mai 2026 et que tous les membres du conseil déclarent
avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant qu'un projet du règlement a été déposé à la séance ordinaire
du 1^{er} juin 2026;

Considérant que le règlement 488-2 a été adopté le 22 juin 2026;

Considérant que le registre a eu lieu le 6 juillet 2026;

Considérant que le règlement # 488-2, décrétant un emprunt de 924 500\$
et une dépense de 924 500\$ pour les projets suivants : Taxes de secteur-
pavage, bordures et éclairage de la rue Philippe est réputé
« APPROUVÉ » par les personnes habiles à voter (Réf. Art. 555 LERM);

Considérant que le règlement # 488-2 a été approuvé par le ministère des
Affaires municipales le 27 août 2026;

Que le règlement # 488-2 entrera en vigueur le jour de sa publication soit
le 11 septembre 2026;

En foi de quoi, j'ai signé les présentes.

Saint-Cyrille-de-Wendover
Ce 11 septembre 2026.

Signé:



Carole Lemaire
Directrice générale, greffière adjoint par intérim

Certificat de publication
(Articles 420 et 431 du Code municipal)

Je, soussignée, Carole Lemaire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant onze (11) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 13:00 et 18:00 heures, le 11 septembre 2026, soit :

- Bureau Municipal
- Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Bélanger & Guèvremont)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – rue Gélase.
- Près des boîtes aux lettres – rue des Lupins
- À l'aréna
- À la bibliothèque

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 septembre 2026;

Signé:



Carole Lemaire Directrice générale et Greffière-adjointe par intérim